



COMMUNIQUE DE PRESSE —31.01.13



L'ADEME RECOMPENSE LA VILLE DE BESANCON, PREMIERE COLLECTIVITE FRANÇAISE A OBTENIR LE LABEL EUROPEEN « CIT'ERGIE® EEA® GOLD »

Le 26 novembre dernier, la Ville de Besançon a été labellisée « Cit'ergie® European Energy Award® Gold ». Besançon est ainsi la première collectivité française à atteindre un taux de réalisations inscrites à son plan d'actions en faveur de l'énergie et du climat de plus de 75%. La Ville de Besançon et 8 autres collectivités, accompagnées dans cette démarche par l'ADEME, ont été primées à l'occasion des Assises de l'Énergie qui se tiennent actuellement à Grenoble, des mains de Virginie SCHWARZ, Directrice générale déléguée de l'ADEME et Daniel GUILLOTIN, Président de la Commission Nationale du Label Cit'ergie®. Alors que toutes les communes de plus de 50 000 habitants ont désormais l'obligation de se doter d'un Plan-Climat-Energie-Territorial (PCET), ces distinctions récompensent l'engagement des collectivités en faveur de la maîtrise de l'énergie. Cet engagement est l'une des pièces maîtresses de la mise en œuvre de la transition énergétique nécessaire en France : les déplacements, le bâtiment, la production d'énergies renouvelables sont autant de domaines stratégiques dans lesquels les territoires ont un rôle à jouer.

9 collectivités récompensées aux Assises de l'Énergie pour leur engagement énergétique

Pionnière sur les questions environnementales, la Ville de Besançon a initié un programme d'actions quantifiées et chiffrées sur sa politique énergétique dès 2004. En s'engageant dans le programme expérimental mené par Energie-Cité et la Direction régionale ADEME Franche-Comté, la Ville de Besançon est ainsi parvenue à réaliser plus de 50% de son plan d'actions en décembre 2007, obtenant ainsi le label Cit'ergie®. Forte de ces premiers résultats, elle a poursuivi cette dynamique jusqu'à atteindre cette année la labellisation européenne Cit'ergie® eea gold¹. Elle rejoint ainsi les 64 collectivités européennes détentrices de cette distinction², et prouve ainsi que la mobilisation au niveau local est l'une des clés de la transition énergétique nationale.

¹ Voir fiche en annexe

² Comme Munster, Zurich, Lausanne... liste complète sur le site <http://european-energy-award.org/index.php?id=13>

www.ademe.fr / Twitter : [@ademe](https://twitter.com/ademe) et [@ecocitoyens](https://twitter.com/ecocitoyens)

Blog [ADEME Presse](#)

Qu'est-ce que le label Cit'ergie ?

Le label Cit'ergie® est l'appellation française du label european energy award® qui récompense les collectivités européennes engagées dans un processus de management de la qualité, appliqué à la mise en œuvre de leur politique de l'énergie au niveau de leur territoire. Le label Cit'ergie® est porté en France par l'ADEME.

Cette méthodologie, recommandée pour engager un Plan Climat-Energie Territorial (PCET) ou impulser une nouvelle dynamique dans un PCET existant, permet aux collectivités, après un diagnostic de leur situation, de structurer leur démarche de transition énergétique (maîtrise de l'énergie et production répartie d'énergie), de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses effets.

Répondant pleinement aux enjeux de la transition énergétique, ce label européen récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergie climat de la collectivité et les actions qui en découlent. Il concerne **6 domaines de compétence** de la collectivité :

- Développement territorial (*PLU, écoquartiers, Plan climat...*) ;
- Patrimoine de la collectivité (*bâtiments, éclairage public, gestion énergie, eau...*) ;
- Approvisionnement énergie, eau-assainissement (*chauffage urbain, eau...*) ;
- Mobilité (*stationnement, transports publics, voies cyclables...*) ;
- Organisation interne (*personnel, coût global, formation, marchés publics...*) ;
- Communication – coopération (*concertation, partenariats, soutien aux initiatives...*)

Ce label intègre le climat depuis 2012, en plus de la thématique de l'énergie, grâce à un catalogue de **79 mesures** qui sert de référence pour les notations. Il est constitué de 3 niveaux :



Reconnaissance CAP Cit'ergie® : Une reconnaissance CAP Cit'ergie a été créée pour les collectivités dont le pourcentage d'actions mises en œuvre est inférieur à 50% mais dont les actions témoignent de la volonté de se rapprocher à court terme du label Cit'ergie® (c'est-à-dire supérieur à 40%). Cette mesure est réalisée par le conseiller Cit'ergie® de la collectivité, le rapport étant transmis à la Commission nationale du label pour décision.



Label Cit'ergie® : Le label Cit'ergie® est décerné aux collectivités dont le pourcentage d'actions mises en œuvre est supérieur à 50% de leur potentiel maximum. Cette mesure est réalisée lors d'un audit de la collectivité par un auditeur extérieur dont le rapport est transmis à la Commission nationale du label pour décision.



Label eea® gold : C'est le niveau ultime de performance du label. Il est décerné aux collectivités dont le pourcentage d'actions mises en œuvre est supérieur à 75%. Cette mesure est réalisée lors d'un double audit de la collectivité par un auditeur français et un auditeur européen. Leurs rapports sont d'abord transmis à la Commission nationale du label pour décision, et ensuite au bureau international du forum européen eea® qui attribue le niveau Gold.

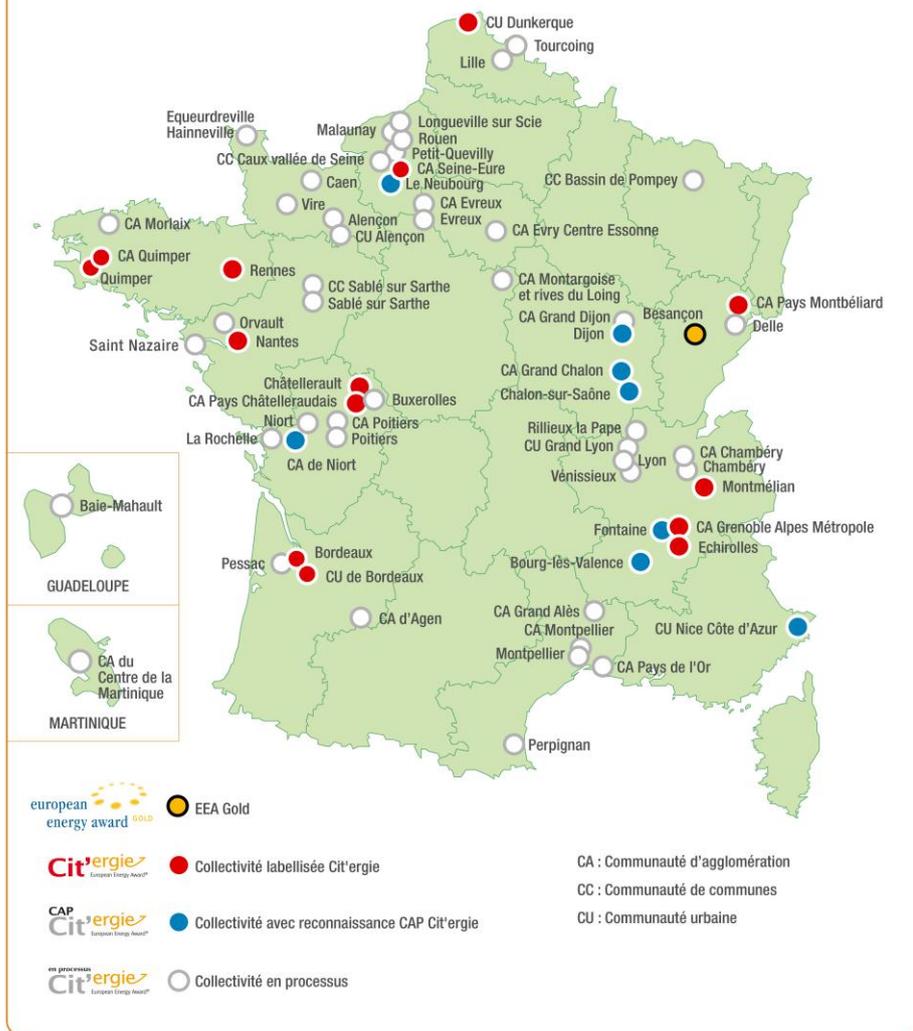
8 autres collectivités³ sont également sur le chemin de l'excellence environnementale à l'échelle du territoire, chacune à leur rythme, mais avec une même volonté de progresser :

- *Se lancer dans la démarche CAP Cit'ergie pour formaliser l'engagement environnemental de la collectivité :*
Les villes de **Fontaine (38600)** et de **Bourg-Lès-Valence (26500)** s'engagent à atteindre d'ici 2014 les objectifs fixés par le label et obtiennent la reconnaissance « CAP Cit'ergie® ». Cette distinction vient récompenser les collectivités dont le score est proche de 50 %, et dont la motivation pour l'atteindre et le dépasser est manifeste.
- *Obtenir la distinction Cit'ergie® pour la première fois, en récompense de l'engagement de la collectivité :*
Plus récemment engagées dans la démarche Cit'ergie®, la **ville de Bordeaux (33000)**, la **Communauté Urbaine de Bordeaux**, la **Ville de Quimper (29000)** et **Quimper Communauté**, et la **Communauté d'agglomération Seine et Eure** recevront le label Cit'ergie® pour la première fois.
- *Renouveler son engagement pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue :*
Quatre ans après l'obtention de son label Cit'ergie®, la **Communauté d'agglomération de Grenoble** obtient le renouvellement de son label et démontre que Cit'ergie® apporte un regain de dynamisme dans un Plan Climat.

Une soixantaine de collectivités est actuellement engagée dans le processus Cit'ergie® aux côtés des nouveaux lauréats et leur nombre ne cesse d'augmenter chaque année. Aujourd'hui, **15 collectivités sont labellisées Cit'ergie®** (soit plus de 2 millions d'habitants) et **8 collectivités reconnues CAP Cit'ergie®** (1 million d'habitants). En 2013, plus de 30 collectivités représentant 3 millions d'habitants supplémentaires, préparent la mise en œuvre du label sur leur territoire.

³ Voir fiches en annexes

VILLES ET INTERCOMMUNALITÉS ENGAGÉES DANS CIT'ERGIE EN JANVIER 2013



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr

La ville de Quimper & Quimper Communauté

Préserveons l'avenir



Portrait

Type de collectivité : **Commune et Communauté d'agglomération**

Population de la ville : **63 387 Hab. (source INSEE 2009)**

Population de l'agglomération : **85 388 Hab. (source INSEE 2009)**

Région : **Bretagne**

Obtention des labels : **2012**

Niveau des labels : **Cit'ergie®**

Echéance de renouvellement de la labellisation Cit'ergie® : 2016



Ce qu'apporte Cit'ergie®

La démarche de labellisation Cit'ergie® est apparue comme la solution la plus pertinente aux deux collectivités pour élaborer leur Plan Climat Energie Territoire (obligatoire), honorer leur engagement dans la Convention des Maires et prendre part aux échanges régionaux sur l'énergie.

La mutualisation très aboutie entre les deux collectivités conduit à une intégration poussée des projets de l'agglomération et de la ville centre (75% de la population de l'agglomération) qui dispose de très forts leviers d'influence. Ceci explique la complémentarité des démarches Cit'ergie® menées par Quimper et Quimper Communauté : un même conseiller et un unique auditeur ont accompagné les collectivités vers leur labellisation respective.

Pour les deux collectivités, le processus Cit'ergie® trouve son intérêt dans une méthodologie rigoureuse et normée, légitimée à l'échelon européen par le label qu'elle sous-tend. Par ailleurs, la démarche constitue un puissant levier de mobilisation interne, et permet une appropriation des enjeux et objectifs climat-énergie dans un esprit compétitif.

Ils ont dit...

« Soutenue par Quimper Communauté, la commune de Plomelin a aussi entrepris une démarche innovante, coordonnée et territorialisée : elle s'est engagée dans un Climat Pratic, et dispose dorénavant d'un plan d'actions pour valoriser ses politiques énergétiques, articulé avec son Agenda 21, et en lien avec le PCET et la démarche Cit'ergie® de Quimper Communauté. Cette initiative a l'ambition d'être reprise par les autres communes de l'agglomération. »

Denez L'Hostis,
Vice-président en charge des énergies
et du développement durable

Le label Cit'ergie® en bref

Cit'ergie® est l'appellation française du label european energy award® (eea®), mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Suisse, Autriche...) et déjà accordé à plus de 500 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales.

En plus de valoriser les politiques énergétiques durables et ambitieuses des collectivités territoriales, Cit'ergie® est un outil opérationnel structurant qui contribue activement à la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un Agenda 21 et au respect des engagements de la Convention des Maires.

En savoir +

Chargée de mission agenda 21 : Jocelyne l'Hyver
02 98 98 89 98 - jocelyne.lhyver@mairie-quimper.fr

Site de la ville de Quimper : <http://www.quimper.fr>

Site de Quimper Communauté :
www.quimper-communauté.fr

Site du label Cit'ergie® : www.citergie.ademe.fr

Site du forum eea® : www.european-energy-award.org

Conseiller Cit'ergies® : Nicolas Thibault et Brigitte DUFOUR-FALLOT

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Cit'ergie® en pratique

Cit'ergie® permet à la collectivité de bâtir ou de renforcer sa politique énergétique dans un processus d'amélioration continue.

Véritable guide méthodologique pour renforcer la politique énergétique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre temps avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie® :

1. un état des lieux de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue standardisé de soixante-dix-neuf actions réparties dans six domaines ;
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique Energie Climat ;
3. la labellisation (si la collectivité a mis en œuvre au moins 50% de possibilités d'actions et de progression) avec l'intervention d'un auditeur ;
4. enfin, la mise en œuvre s'opère en continu et tous les quatre ans le label est remis en jeu par un nouvel audit.

Quelques actions de la ville de Quimper et de Quimper Communauté dans les six domaines du label

Développement territorial

Quimper et Quimper Communauté se sont inscrites dans une démarche Agenda 21, et ont signé la Convention des Maires, pour lequel un Plan d'Action pour l'Energie Durable a été soumis. Quimper Communauté a également réalisé son profil climat de territoire l'informant de son niveau de consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, et de production d'énergie renouvelable (données fournies notamment par l'observatoire régional de l'énergie et ERDF pour la production électrique). Au niveau communautaire, des aides éco-conditionnées ont été mises en place (dispositif « Ma première pierre » du PLH), tandis que la ville réalise l'éco-quartier de Kervouyec.



Patrimoine de la collectivité

En s'engageant dans un plan pluriannuel d'optimisation énergétique, Quimper Ville et communauté se sont engagées d'ici 2020 à réduire leurs émissions de 38% par rapport à 1992. Pour y parvenir, un service énergie mutualisé a été créé et différentes actions ont été menées : schéma directeur d'aménagement lumière (réduction de consommation moyenne de chaque point lumineux de l'ordre de 29,5%), réalisation d'un audit énergétique sur les piscines (81% du total des consommations), avec identification des travaux prioritaires, chiffrage des économies d'énergie et identification du potentiel de production d'énergie renouvelable... Dans le cadre de la démarche EcoWatt Bretagne, les deux collectivités ont également mis en place un plan d'actions de modération énergétique « de crise » pour son propre patrimoine (équipements sportifs, piscines, illuminations...).

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

Quimper Communauté a été la première collectivité à signer la charte d'engagement du dispositif « EcoWatt Bretagne » auprès de RTE, afin de limiter les pics de consommation énergétique régionaux. Par ailleurs, les deux collectivités soutiennent fortement les projets de cogénération privés du territoire, avec un travail d'identification, d'ac-

compagnement à l'échéance des contrats de rachat, d'action foncière avec la réservation d'un terrain par la ville centre, en vue de l'installation d'une unité de méthanisation d'effluents agricoles et agro-alimentaires.



Mobilité

Quimper Communauté a pour objectif de rejeter chaque année 2 000 tonnes de CO₂ en moins par rapport à la voiture, grâce à de nombreuses actions complémentaires :

un projet de Bus à Haut Niveau de Service (36 millions d'euros) lauréat de l'appel à projet TCSP national, l'adoption d'un Plan Vélo et le remplacement progressif du gasoil par du GNV dans les bus.

La ville centre a quant à elle refondu son plan de stationnement avec la suppression de 700 places en centre-ville et l'ouverture d'un parking relais en entrée de ville.

Organisation interne

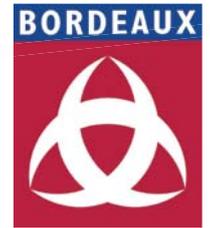
Quimper et Quimper Communauté appliquent une politique éco-responsable se concrétisant par exemple par l'obtention de la marque Imprim'vert par l'imprimerie communautaire, avec utilisation d'encre végétale et généralisation de l'utilisation de papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement. Quimper est aussi devenue la première ville bretonne labellisée EVE (Espaces Verts Ecologiques), qui prend en compte des critères comme l'absence de produits chimiques, l'attention au sol (paillage, compost...), la politique d'économie d'eau et d'énergie, le traitement des déchets...

Communication et coopération

La coopération territoriale entre le Pays de Cornouaille, Quimper Communauté, la ville centre et les autres communes du territoire sur les thématiques énergétiques est très bonne. L'agglomération a souhaité donner une large dimension territoriale à son cadre de réflexion et d'action en terme de politique énergétique, avec par exemple des séminaires sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et un conseil en énergie partagé.



La ville de Bordeaux



Vers la transition énergétique et la construction d'une ville durable et solidaire

© Mairie de Bordeaux - Thomas Sanson



Portrait

Type de collectivité : **Commune**
Population de la ville : **236 725 Hab.** (source INSEE 2009)
Région : **Aquitaine**
Obtention du label : **2012**
Niveau du label : **Cit'ergie®**
Echéance de renouvellement du label Cit'ergie® : 2016



Ce qu'apporte Cit'ergie®

La Ville de Bordeaux s'est engagée dans une démarche environnementale depuis 2008 : elle structure ses actions sur la base de plusieurs documents qu'elle a intégrés dans sa politique, comme l'Agenda 21, le Plan Climat et Bordeaux 2030. Son implication en faveur du développement durable, et plus particulièrement sur le volet climat énergie, se manifeste par son adhésion à la convention des Maires et la signature de la charte de Bruxelles, par des actions fortes de réduction des consommations énergétiques sur son patrimoine ainsi que par la promotion des déplacements doux.

L'engagement de Bordeaux dans le label Cit'ergie® permet de disposer d'un accompagnement méthodologique pour valoriser et faire reconnaître la qualité de la politique énergie climat engagée depuis 2008, et pour s'inscrire de façon plus formalisée dans un processus d'amélioration continue des actions mises en œuvre.

Ils ont dit...

« L'obtention du label Cit'ergie® montre que Bordeaux œuvre concrètement sur les questions énergétiques. Il s'agit désormais de maintenir les efforts engagés et d'inscrire le territoire vers la transition énergétique en associant l'ensemble des acteurs (entreprises, citoyens, associations et agents municipaux) dans la perspective d'obtenir d'ici 2016 la plus haute distinction du label. »

Anne Walryck,
Adjoint au Maire en charge
du développement durable

Le label Cit'ergie® en bref

Cit'ergie® est l'appellation française du label european energy award® (eea®), mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Suisse, Autriche...) et déjà accordé à plus de 500 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales.

En plus de valoriser les politiques énergétiques durables et ambitieuses des collectivités territoriales, Cit'ergie® est un outil opérationnel structurant qui contribue activement à la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un Agenda 21 et au respect des engagements de la Convention des Maires.

En savoir +

Chef de projets Délégation au Développement Durable :
Virginie Mejri
05 56 10 14 79 - v.mejri@mairie-bordeaux.fr
Site de la ville de Bordeaux : www.bordeaux.fr
Site du label Cit'ergie® : www.citergie.ademe.fr
Site du forum eea® : www.european-energy-award.org
Conseillère Cit'ergie® : Audrey Jaccomard

Cit'ergie® en pratique

Cit'ergie® permet à la collectivité de bâtir ou de renforcer sa politique énergétique dans un processus d'amélioration continue.

Véritable guide méthodologique pour renforcer la politique énergétique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre temps avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie® :

1. un état des lieux de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue standardisé de soixante-dix-neuf actions réparties dans six domaines ;
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique Energie Climat ;
3. la labellisation (si la collectivité a mis en œuvre au moins 50% de possibilités d'actions et de progression) avec l'intervention d'un auditeur ;
4. enfin, la mise en œuvre s'opère en continu et tous les quatre ans le label est remis en jeu par un nouvel audit.

Quelques actions de la ville de Bordeaux dans les six domaines du label

Développement territorial

La Ville de Bordeaux est dotée depuis fin 2008 d'un Agenda 21, qui comporte des objectifs chiffrés d'économie d'énergie, notamment pour les actions identifiées « Plan Climat ». Ce document majeur est l'un des trois piliers de la politique, avec le projet social et le projet urbain « Bordeaux 2030 », intégrant des critères environnementaux.

Au niveau opérationnel, la ville intègre systématiquement des études d'approvisionnement énergétique dans les nouveaux quartiers.

Patrimoine de la collectivité

Les référentiels pour les bâtiments intègrent systématiquement le BBC (neuf et rénovation) et la HQE (cible énergie « très performante »). Ainsi, la Maison éco-citoyenne, ancien entrepôt des dockers, a fait l'objet d'une réhabilitation exemplaire : charpente bois, panneaux photovoltaïques, toiture végétalisée, récupération d'eau de pluie pour les sanitaires, nichoirs...

La ville connaît et suit ses consommations en temps réel, grâce au logiciel IDBAT utilisé depuis 1988 et des relevés sont effectués mensuellement par deux agents délégués à cette fonction. Les résultats se font sentir avec une consommation d'énergie en baisse de 21 % depuis 2008.

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement



La Ville de Bordeaux a optimisé ses contrats avec les concessionnaires de distribution d'énergie, à qui elle demande de s'impliquer dans la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, notamment

sur l'optimisation et extension des réseaux de chaleur issue de l'eau géothermale. Elle développe aussi la mise en place de systèmes de production d'énergie renouvelable, comme la centrale solaire du parking du Parc des expositions (12 MWc permettant d'économiser 1 700 tonnes de CO₂ par an – ci-dessus).

Mobilité

Les agents s'engagent directement sur le terrain (ex : repérage des points noirs), en collaboration avec les associations de cyclistes, en vue d'améliorer un réseau cyclable déjà dense et de qualité (0,68 km de voiries aménagées pour 1 000 hab et 4,3 places de stationnement vélo pour 100 habitants). Un programme pluriannuel de développement des cheminements piétons a également permis d'augmenter la part modale des piétons de 35 % à 39 % en dix ans. Concernant les transports en commun, la fréquence en heure de pointe est de moins de 15 minutes pour 80 % de la population.

Organisation interne



© Mairie de Bordeaux - Thomas Sanson

Le suivi des objectifs climat énergie est placé sous la responsabilité du numéro 2 de l'administration, qui en est le garant devant l'ensemble des élus et notam-

ment le Maire. Par ailleurs, un réseau de 350 « correspondants énergie » (ci-dessus) a été créé pour suivre et réduire les consommations de 330 bâtiments. Des outils spécifiques de suivi et d'échanges sont mis à leur disposition : cahier de suivi, forum de discussion, numéro d'appel... La formation de ces agents est continue (deux réunions annuelles) et l'animation du réseau fait l'objet d'une collaboration entre la cellule énergie, le service communication et les ressources humaines.

Communication et coopération



© Mairie de Bordeaux - Thomas Sanson

En 2011 a ouvert la Maison Ecocitoyenne (ci-contre), qui organise plus de 300 événements par an sur le thème du développement

durable, et accueille un EIE et une exposition permanente sur l'éco-réhabilitation et l'éco-citoyenneté. Cette politique de sensibilisation se manifeste également par la programmation, en lien avec le Rectorat, d'animations à l'attention du public scolaire. Autre témoignage de cette politique de sensibilisation : la mise en place d'un panneau d'affichage pédagogique sur la quantité d'énergie renouvelable produite.

La Communauté d'Agglomération Seine - Eure



En route vers le Plan Climat Energie Territorial



© Agglomération Seine-Eure

Portrait

Type de collectivité : **Communauté d'agglomération**
Population de l'agglomération : **61 300 Hab.** (source INSEE 2008)
Région : **Haute Normandie**
Obtention du label : **2012**
Niveau du label : **Cit'ergie®**
Echéance de renouvellement de la labellisation Cit'ergie® : 2016

Ce qu'apporte Cit'ergie®

Soucieuse de s'inscrire dans une démarche de Développement Durable, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE) a adopté en 2009 son Agenda 21, première étape d'une politique environnementale ambitieuse concrétisée par le lancement en septembre 2011 de son Plan Climat-Energie Territorial. Forte de la concertation menée dans le cadre de l'Agenda 21, l'agglomération a décidé de s'appuyer sur l'outil Cit'ergie® pour bâtir en interne l'armature de son PCET.

L'intérêt du label pour la CASE est multiple : valoriser et faire reconnaître les actions menées dans le domaine de l'énergie au niveau national et européen, mettre en place un processus d'amélioration continue au sein des services, formaliser une politique déjà existante en se fixant des objectifs d'amélioration, bénéficier d'un accompagnement externe sur l'évaluation de sa politique (visite annuelle du conseiller).

Ils ont dit...

« Cit'ergie® c'est connaître, comprendre et évaluer une stratégie politique pour améliorer et dynamiser gestion économique et énergétique comme construction équilibrée du métabolisme territorial. Cette labellisation révèle l'engagement très volontaire et de longue date de notre collectivité, et la coopération permanente entre services, élus et citoyens qui sont les meilleurs ingrédients pour développer et accélérer la transition énergétique. Si ce label n'est qu'une étape, nous sommes convaincus que nous devons continuer à faire face aux enjeux socio-économiques et climatiques en y apportant réponses et solutions individuelles et collectives. »

Véronique Jullien-Mitsieno,
Vice-Présidente à l'Agenda 21 et PCET

Le label Cit'ergie® en bref

Cit'ergie® est l'appellation française du label european energy award® (eea®), mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Suisse, Autriche...) et déjà accordé à plus de 500 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales.

En plus de valoriser les politiques énergétiques durables et ambitieuses des collectivités territoriales, Cit'ergie® est un outil opérationnel structurant qui contribue activement à la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un Agenda 21 et au respect des engagements de la Convention des Maires.

En savoir +

Chef de projets énergie : Julie Ngo
02 32 50 86 23 - julie.ngo@seine-eure.com
Site de la CASE : www.agglo-seine-eure.fr
Site du label Cit'ergie® : www.citergie.ademe.fr
Site du forum eea® : www.european-energy-award.org
Conseillère Cit'ergie® : Aurélie Duprié

Cit'ergie® en pratique

Cit'ergie® permet à la collectivité de bâtir ou de renforcer sa politique énergétique dans un processus d'amélioration continue.

Véritable guide méthodologique pour renforcer la politique énergétique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre temps avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie® :

1. un état des lieux de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue standardisé de soixante-dix-neuf actions réparties dans six domaines ;
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique Energie Climat ;
3. la labellisation (si la collectivité a mis en œuvre au moins 50% de possibilités d'actions et de progression) avec l'intervention d'un auditeur ;
4. enfin, la mise en œuvre s'opère en continu et tous les quatre ans le label est remis en jeu par un nouvel audit.

Quelques actions de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure dans les six domaines du label

Développement territorial

La Communauté d'agglomération Seine-Eure (CASE) dispose de trois principaux programmes d'actions qui comportent des volets « énergie » et « déplacements » : le Contrat d'Agglomération, l'Agenda 21 et le Plan de Déplacements Urbains (volontaire).

En complément d'un Schéma de cohérence territoriale et d'un Programme local de l'habitat, la CASE a également mis en place un protocole de Programme d'Intérêt Général 2011-2013 pour améliorer la qualité de l'habitat : performance énergétique, résorption de la vacance, mise en place d'une permanence en conseil énergétique auprès des particuliers... Enfin, une convention avec Air Normand (association de surveillance de la qualité de l'air) a été signée, afin de réaliser une cartographie des émissions de GES par commune et par quartier sur l'ensemble du territoire de la CASE, avec une mise à jour régulière des données.

Patrimoine de la collectivité

La CASE n'a pas un patrimoine bâti très important (12 bâtiments au total) et cinq d'entre eux (les plus importants) ont fait l'objet d'un diagnostic de performance énergétique en complément d'un bilan carbone® « Patrimoine et services ». Plusieurs bâtiments sont équipés d'installations de production et de récupération de chaleur renouvelable (chauffe-eau solaires, PAC, récupération de chaleur des eaux usées, réseau de chaleur bois) pour un total de 2 950 kW.

L'agglomération a réalisé pour l'éclairage des parcs d'activités intercommunaux un diagnostic éclairage précis (mesures d'éclairage), associé à un plan de rénovation 2012-2013.

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

Concernant l'eau potable, une tarification progressive a été instaurée en 2007, avec trois tranches de consommation (0-50 / 50-150 / >150 m³/an) pour inciter les consommateurs à réaliser des économies d'eau. La reconstruction de trois stations d'épuration (avec récupération de chaleur pour deux d'entre elles) en remplacement de six unités peu performantes a quant à elle permis à l'agglomération de récupérer des certificats d'économies d'énergie.

En 2008, une étude d'optimisation de la gestion des déchets a été réalisée et le nombre de collecte par semaine a été réduit de 3 à 1 camion par semaine.

Mobilité



Depuis 2008, la CASE a mis en place un Plan de Déplacement Entreprise. Ce PDE a permis de réorganiser la flotte de véhicules et d'inciter les agents à utiliser les transports en commun et le vélo pour les déplacements domicile-travail (prise en charge pour moitié du montant des abonnements, mise à disposition de vélos pour le personnel, dont certains à assistance électrique). La CASE a par ailleurs réalisé des travaux sur l'axe routier structurant afin de favoriser la circulation de bus à haut de niveau de service (voies dédiées, priorité aux feux – ci-dessus).

Organisation interne



Pour permettre l'adhésion de son personnel à la démarche environnementale qu'elle a engagée, la CASE a intégré dans les fiches de postes des objectifs de respect des démarches Agenda 21 et Plan Climat Territorial. Elle propose également des formations à l'éco-conduite à l'ensemble de ses agents (ci-contre), et les sensibilise à un comportement de sobriété énergétique, notamment par l'installation prochaine de thermomètre dans chaque bureau.

Communication et coopération

La CASE s'appuie sur un réseau important de partenaires afin de mener des actions dans le domaine de l'énergie. La création d'un Espace Info Energie (2004), la mise en place d'un Conseiller en Energie Partagé (2009), comme le lancement du défi Familles à Energie positive (2011 – ci-dessus) répondent à la volonté de la collectivité de sensibiliser sa population aux enjeux environnementaux.



La communauté urbaine de Bordeaux

Vers la Métropole sobre



Portrait

Type de collectivité : **Communauté urbaine**
Population de l'agglomération : **708 880 Hab.** (source INSEE 2009)
Région : **Aquitaine**
Obtention du label : **2012**
Niveau du label : **Cit'ergie®**
Echéance de renouvellement du label Cit'ergie® : 2016

Ce qu'apporte Cit'ergie®

Possédant déjà un Agenda 21 et un Plan Climat Energie Territorial (adoptés en 2011), il ne s'agissait pas pour la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) de « refaire le travail », ni de compléter le plan d'actions qui comporte déjà 140 mesures. Grâce à Cit'ergie®, la CUB a pu bénéficier de l'expertise d'un conseiller pour mettre en place une démarche de management, qui s'est notamment traduite par la remobilisation massive de l'équipe de référents Plan Climat suite à une restructuration des services communautaires, et par l'appropriation d'outils efficaces de gestion, de suivi et d'évaluation du plan d'actions. La confrontation à mi-parcours du plan d'actions communautaire avec le référentiel Cit'ergie® a également mis en évidence ses points de force et ses faiblesses et a fait émerger des pistes d'amélioration.

Néanmoins, l'évaluation a été parfois délicate car la CUB intervient sur un territoire étendu et peuplé. Cela conduit, d'une part à multiplier les actions dans l'ensemble de ses champs de compétences, et d'autre part, à intervenir, au gré des sollicitations et des opportunités, sur des thématiques qui n'entrent pas formellement dans le champ de ses compétences.

Pour le Comité Stratégique Développement Durable et l'équipe projet, la possibilité de partager les retours d'expériences avec d'autres collectivités exemplaires est également un sérieux apport.

Ils ont dit...

« Après une année d'expérimentation du Plan Climat et suite à la récente réorganisation des services, il s'agit d'établir avec Cit'ergie® un premier bilan, et de redéfinir ou d'adapter si besoin certaines mesures. Ce qui a donc attiré la CUB, c'est avant tout le processus d'amélioration continue du label qui enrichit fortement le management par la qualité de la politique énergie climat. Ce type de management est en place pour de nombreuses politiques de la CUB. C'est le cas maintenant pour le Plan Climat. »

Laure Curvale,
Vice-présidente au plan climat, à la concertation,
à la HQE et aux réseaux de chaleur

Le label Cit'ergie® en bref

Cit'ergie® est l'appellation française du label european energy award® (eea®), mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Suisse, Autriche...) et déjà accordé à plus de 500 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales.

En plus de valoriser les politiques énergétiques durables et ambitieuses des collectivités territoriales, Cit'ergie® est un outil opérationnel structurant qui contribue activement à la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un Agenda 21 et au respect des engagements de la Convention des Maires.

En savoir+

Chef de projet plan climat : Hélène Dourneau
05 56 93 65 89 - hdourneau@cu-bordeaux.fr
Site de la Communauté Urbaine de Bordeaux :
www.lacub.fr
Site du label Cit'ergie® : www.citergie.ademe.fr
Site du forum eea® : www.european-energy-award.org
Conseiller Cit'ergie® : Sébastien Denis

Cit'ergie® en pratique

Cit'ergie® permet à la collectivité de bâtir ou de renforcer sa politique énergétique dans un processus d'amélioration continue.

Véritable guide méthodologique pour renforcer la politique énergétique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre temps avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie® :

1. un état des lieux de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue standardisé de soixante-dix-neuf actions réparties dans six domaines ;
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique Energie Climat ;
3. la labellisation (si la collectivité a mis en œuvre au moins 50% de possibilités d'actions et de progression) avec l'intervention d'un auditeur ;
4. enfin, la mise en œuvre s'opère en continu et tous les quatre ans le label est remis en jeu par un nouvel audit.

Quelques actions de la Communauté urbaine de Bordeaux dans les six domaines du label

Développement territorial

Dans la continuité de son Agenda 21 et de son PCET, la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) confirme son engagement en faveur du développement durable avec la « Métropole sobre », un des axes du Projet Métropolitain à l'horizon 2030 qui promeut l'économie des ressources et la santé environnementale. La CUB s'est ainsi engagée dans la réalisation d'un quartier « zéro énergie » (ZAC Bastide Niel), et dans l'opération « 50 000 logements le long des axes de transport collectif », un des douze travaux du projet métropolitain.



Patrimoine de la collectivité

Le plan patrimoine durable fixe les objectifs à 2020 de réduction des consommations énergétiques (80 kWh/m² d'énergie finale), d'émissions de GES (0 rejet de CO₂) et d'énergies renouvelables (7%) sur le patrimoine bâti et les écoles communautaires.

La réhabilitation de l'emblématique Hôtel de la CUB (2009-2013), vise une division par deux des consommations énergétiques (passage de 7 000 MWh/an à 3 500 MWh/an).

Les besoins de chauffage et de rafraîchissement des 28 200 m² (600 agents) sont obtenus grâce à la récupération d'énergie à partir des eaux usées (collecteur d'une surface d'échange de 280 m² - ci-dessus) et un appoint géothermie. Le montant total de l'opération s'élève à 32,7 millions € HT.

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

Fort de sa prise récente d'une partie de la compétence réseaux de chaleur, la CUB a initié trois études de faisabilité de réseaux de chaleur portant sur plus d'un million de m² de SHON raccordée. Par ailleurs, elle a engagé un programme d'amélioration des services publics de l'eau et de l'assainissement, avec des objectifs de rendements performants. Ainsi, celui du réseau d'eau potable doit passer de 81,3% à 87% d'ici à 2020. À noter : les principales stations d'épuration de la CUB sont équipées de digesteurs, permettant une valorisation de 91,5% des boues ; le pourcentage de chaleur issue de l'incinération des déchets de l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères des Hauts de Garonne atteint 73,6%.



Mobilité

La CUB a mis en place une politique en faveur des transports en commun. Différents travaux en vue d'étendre le réseau de tram sont engagés (33,5 km d'extension), ainsi

que la création d'une ligne supplémentaire et d'une ligne de tram-train. Le schéma d'amélioration de la vitesse commerciale est en déploiement (avec comme ambition d'atteindre pour les bus de ville la vitesse de 21 km/h, à savoir une vitesse commerciale identique à celle du tram). Afin d'inciter à l'utilisation du vélo, une politique dédiée comprenant un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos électriques a été adoptée en octobre 2012.

Organisation interne



La CUB a engagé une politique d'achats durables, récompensée par le trophée de la commande publique en 2009 (ci-contre). Des clauses sociales

et environnementales avec critères d'évaluation sont intégrées de façon systématique dans les marchés et la CUB utilise une nomenclature développement durable sur plus de 200 produits. Des permanences bimensuelles info-énergies sont tenues toutes les quinze jours à l'attention du personnel communal.

Communication et coopération

La Communauté Urbaine de Bordeaux a souhaité favoriser l'appropriation de sa politique énergétique par les acteurs du territoire. Cette politique de sensibilisation s'étend aux bailleurs sociaux pour lesquels des conventions financières éco-conditionnées ont été mises en place. Autre volonté de la CUB, le développement d'une stratégie agricole en vue de promouvoir les circuits courts, par exemple par le biais d'une convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture pour la réalisation de diagnostics agricoles.



Besançon

Au cœur de la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial

Ville de
Besançon



Portrait

Type de collectivité : **commune**
Population : **121 391 Habitants (INSEE 2009)**
Région : **Franche-Comté**
Obtention/Renouvellement du label : **2007/2011**
Niveau du label : **Cit'ergie**
Echéance de renouvellement du label Cit'ergie : 2015

Ce qu'apporte Cit'ergie

La Ville de Besançon mène de multiples démarches : Agenda 21, Plan Climat Energie Territorial (PCET), Convention des Maires, démarche interne APPEL (*Analyse des Politiques Publiques et des Engagements locaux*)... La démarche Cit'ergie quant à elle, très encadrée, permet une amélioration continue des pratiques de la collectivité, avec un cadre d'animation et de suivi de projets qui la font progresser. C'est un outil performant pour la mise en place du PCET, notamment sur la méthode et sur des actions concrètes de court et moyen terme.

Le label Cit'ergie permet de valoriser les actions de la ville en faveur de la maîtrise de l'énergie et d'obtenir une reconnaissance nationale et européenne. Il permet surtout d'évaluer la politique énergie-climat de la collectivité et de la mesurer à d'autres villes françaises et européennes. Des contacts privilégiés sont également noués avec les collectivités du réseau Cit'ergie.

Ils ont dit...

« L'évaluation par une personne indépendante de la collectivité, associée à la caution institutionnelle de l'ADEME, donne à cette démarche un sérieux apprécié autant en interne que par les partenaires ou les citoyens les plus avertis. Labellisée Cit'ergie parmi les premières collectivités françaises en 2007, la ville de Besançon a renouvelé son label en 2011 et... nous espérons bientôt être récompensés du label d'excellence eea® Gold ! »

Myriam NORMAND
Directrice de la Maîtrise de l'Energie

Le label Cit'ergie en bref

Cit'ergie est l'appellation française du label european energy award® (eea®) mis en oeuvre dans plusieurs pays européens (*Allemagne, Suisse, Autriche...*) et déjà accordé à plus de 400 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales.

En plus de valoriser les politiques énergétiques durables et ambitieuses des collectivités territoriales, Cit'ergie est un outil opérationnel structurant qui contribue activement à la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un Agenda 21 et au respect des engagements de la Convention des Maires.

En savoir +

Directrice de la Maîtrise de l'Energie : Myriam NORMAND
Tél. : 03 81 61 51 31 - myriam.normand@besançon.fr
Site de Besançon : www.besançon.fr
Site du label Cit'ergie : www.citergie.ademe.fr
Site du forum eea® : www.european-energy-award.org
Site de la direction régionale ADEME :
www.ademe.fr/franche-comte
Conseillère Cit'ergie : Martine ECHEVIN

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Cit'ergie en pratique

Cit'ergie permet à la collectivité de bâtir ou de renforcer sa politique énergétique dans un processus d'amélioration continue.

Véritable guide méthodologique pour renforcer la politique énergétique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre temps avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie :

1. un état des lieux de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue standardisé de soixante-dix-neuf actions réparties dans six domaines ;
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique Energie Climat ;
3. la labellisation (si la collectivité a mis en oeuvre au moins 50% de possibilités d'actions et de progression) avec l'intervention d'un auditeur ;
4. enfin, la mise en oeuvre s'opère en continu et tous les quatre ans, le label est remis en jeu par un nouvel audit.

Quelques actions de Besançon dans les six domaines du label

Développement territorial

Lors de la révision de son PLU, la ville de Besançon a intégré des éléments favorisant la performance énergétique : objectifs ambitieux dans les zones à urbaniser, débord sur le domaine public autorisé pour l'isolation par l'extérieur, augmentation de la hauteur du bâti pour permettre l'isolation en toiture... Par ailleurs, les études comparatives de desserte énergétique sont systématisées dans les nouveaux aménagements (*considération du coût global sur 20 ans, des charges pour l'occupant et des émissions de GES...*).



Patrimoine de la collectivité

La ville a officialisé en 2010 un programme de rénovation de l'éclairage public : remplacement de 2 000 lampadaires vétustes par des lampes sodium haute pression, mise en place de 30 régulateurs et d'un

système de télégestion pour une « mise en veilleuse » de l'éclairage. La ville a pour cela emprunté un million d'euros : une moitié sera financée par des subventions et la vente de certificats d'économies d'énergie (CEE) et l'autre remboursée par les économies d'énergie. Par ailleurs, la construction en maîtrise d'œuvre interne d'une crèche à énergie positive (BEPOS) est en cours.

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

La Direction de la Maîtrise de l'Énergie réalise en interne les études d'extension de réseau électrique ; des solutions plus rationnelles sont ainsi proposées grâce à la connaissance des projets de développement urbain et des permis de construire déposés.

L'étude prospective du chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal prévoit la construction d'une chaufferie bois de 16 MW (et 19 MW gaz). Cette nouvelle chaufferie permettra en 2014 de couvrir les besoins des abonnés à plus de 80% par des énergies renouvelables et fatales.



Mobilité

Depuis mars 2010, la SCIC AutoCité propose aux habitants de Besançon un service d'auto-partage (*une dizaine de véhicules sur 8 stations*), actuellement en extension. Les personnels de la ville et de la communauté d'agglomération utilisent également ce service pour leurs déplacements professionnels.

En parallèle, Besançon a l'objectif de tendre vers « zéro » stationnement gratuit en centre-ville à l'arrivée du tramway.

Organisation interne

Les actions de maîtrise de l'énergie sont valorisées par des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), soit 230 000 euros de recettes cumulées depuis 2006. La moitié de ces recettes revient aux services techniques pour agir sur le patrimoine (*calorifugeage des chaufferies, éclairage public...*) et l'autre moitié alimente un Fonds Plan Climat, qui finance le prêt de matériels de mesures ainsi qu'un emploi partiel. Par ailleurs, neuf agents ont été qualifiés en interne pour former leurs collègues à la conduite rationnelle

Communication et coopération

Depuis sa création en 2009 par la ville de Besançon et son agglomération, le réseau social



« Familles actives pour le climat » a fait des petits : cette initiative a été reprise en mai 2011 par Freiburg, Ville jumelée avec Besançon.

Par ailleurs, la ville a inauguré fin 2010 un service gratuit de prêts de caméras thermiques et de wattmètres ; 200 ménages ont déjà pu en bénéficier. En novembre 2011, le principe est élargi à la réduction des consommations d'eau (*prêt d'un débitmètre*) et à l'amélioration du confort thermique (*thermo-hygromètre*).



La Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole



Plus de 8 000 logements réhabilités d'ici 2014 au niveau BBC-Effinergie Rénovation



Portrait

Type de collectivité : **Communauté d'agglomération**
Population de l'agglomération : **397 593 Hab.** (source INSEE 2009)
Région : **Rhône-Alpes**
Obtention/renouvellement du label : **2007/2012**
Niveau du label : **Cit'ergie®**
Echéance de renouvellement de la labellisation Cit'ergie® : 2016



Ce qu'apporte Cit'ergie®

La Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole (« La Métro ») s'est engagée dans la lutte contre le changement climatique dès 2005, avec la signature de son premier Plan Climat Energie Territorial. Labellisée Cit'ergie® dès 2007 (première agglomération française), elle renouvelle aujourd'hui son label et s'apprête à s'engager dans un nouveau programme d'actions 2013-2016.

D'un point de vue organisationnel, Cit'ergie® légitime la mise en place d'un comité technique composé d'un référent Cit'ergie® par service, rythme et dynamise la démarche avec les échéances obligatoires de visite annuelle et d'audit. D'autre part, le regard extérieur du conseiller permet à la collectivité de s'ouvrir à d'autres pratiques et de prendre du recul par rapport à son plan d'actions et à son organisation. L'évaluation Cit'ergie® permet également de se situer par rapport aux pratiques des autres collectivités labellisées.

Ils ont dit...

« Le renouvellement du label a permis de relancer la dynamique interne autour de la politique énergie-climat de la collectivité, et de fédérer le travail interne autour d'un objectif commun. Tous les directeurs de service étaient présents à l'audit et chacun avait préparé des éléments sur les actions menées et les résultats attendus. »

Philippe Bertrand,
Service Environnement et Climat

Le label Cit'ergie® en bref

Cit'ergie® est l'appellation française du label european energy award® (eea®), mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Suisse, Autriche...) et déjà accordé à plus de 500 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales.

En plus de valoriser les politiques énergétiques durables et ambitieuses des collectivités territoriales, Cit'ergie® est un outil opérationnel structurant qui contribue activement à la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un Agenda 21 et au respect des engagements de la Convention des Maires.

En savoir+

Chargée de mission Cit'ergie® : Céline Issindou
04 76 59 40 33 - celine.issindou@lametro.fr
Site de la Métro : www.lametro.fr
Site du label Cit'ergie® : www.citergie.ademe.fr
Site du forum eea® : www.european-energy-award.org

Conseillers Cit'ergie® :
Fouzi Benkhelifa, Sylvain Godinot

Cit'ergie® en pratique

Cit'ergie® permet à la collectivité de bâtir ou de renforcer sa politique énergétique dans un processus d'amélioration continue.

Véritable guide méthodologique pour renforcer la politique énergétique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre temps avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie® :

1. un état des lieux de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue standardisé de soixante-dix-neuf actions réparties dans six domaines ;
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique Energie Climat ;
3. la labellisation (si la collectivité a mis en œuvre au moins 50% de possibilités d'actions et de progression) avec l'intervention d'un auditeur ;
4. enfin, la mise en œuvre s'opère en continu et tous les quatre ans le label est remis en jeu par un nouvel audit.

Quelques actions de la Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole dans les six domaines du label

Développement territorial



PLAN AIR CLIMAT
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

En 2009, la Métro a approuvé une Charte d'engagement portant sur la période 2009-2014, qui définit un

nouvel objectif « 3x14 » d'ici 2014 : réduire de 14% les émissions de CO₂ du territoire par rapport à 2005, réduire de 14% la consommation énergétique par habitant par rapport à 2005 et augmenter la part des énergies renouvelables pour atteindre 14% de l'énergie consommée. En 2012, la Métro a par ailleurs initié la conversion de son Plan Climat en un plan air climat, en introduisant des objectifs territoriaux sur les particules et NO_x.

Patrimoine de la collectivité

La « Station Mobile » est un bâtiment démonstrateur pour la Métro. Ce bâtiment, construit dans une démarche de haute qualité environnementale, est notamment équipé d'une machine à absorption pour la climatisation, permettant de valoriser la chaleur fatale produite l'été par Athanor, l'usine d'incinération des ordures ménagères de l'agglomération.

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

La Métro a décidé de méthaniser les boues de sa STEP, ce qui permettra d'éviter l'émission de 1 800 tonnes de CO₂ ; les travaux débuteront début 2013. Le biogaz sera injecté sur le réseau GRDF (partenariat prévu avec Air liquide et GEG) si les conditions réglementaires le permettent ; à défaut, de l'électricité sera produite par une centrale de cogénération. Actuellement, les boues sont incinérées à 80% et les 20% restant sont compostées en Saône et Loire. La récupération de chaleur sur fumées de l'incinérateur est de 1 MWh/an et permet de chauffer les bureaux.



Mobilité

Avec une part modale de 47% pour la voiture et de 17% pour les transports en commun (EMD 2010), la mobilité est le domaine d'excellence de l'agglomération de Gre-

noble. Elle obtient le meilleur score parmi les collectivités Cit'ergie® (81% du potentiel réalisé). Parmi les nombreuses actions mises en œuvre, l'ouverture de la « Station mobile », lieu d'information et de services aux habitants sur la mobilité dans l'agglomération, permet de favoriser l'intermodalité. La collectivité développe également le service de location Métrovélo (3 000 vélos) et a mis en place un service de consignes à vélo et location en libre-service : les Métrovélobox (<http://vms.metrovelo.fr/>).

Organisation interne

Pour sensibiliser les agents de la Métro, une « Fête du Climat » a été organisée : formations aux éco-gestes (82 agents formés) et activités pour illustrer le Plan Climat (mini-marché de producteurs, essai de vélos à assistance électrique, visites de sites...).

En 2011, la Métro a restructuré sa fonction achat, pour harmoniser les procédures et intégrer des clauses environnementales de façon systématique. Un poste d'acheteur a été créé, chargé notamment de l'insertion et du suivi des critères écoresponsables dans la commande publique (inscription dans la fiche de mission).



Communication et coopération

Effective jusqu'en 2013, la campagne « Mur/Mur » soutient financièrement les travaux d'isolation par l'extérieur des copropriétés privées construites entre 1945 et 1975. L'ampleur de ce dispositif est remarquable : avec un objectif de 5 000 logements rénovés et un budget prévisionnel de 12 millions d'euros sur 4 ans, 8 000 tonnes de CO₂ devraient être évitées. Aujourd'hui 25 copropriétés (soit 1 325 logements) ont déjà voté des travaux. Le secteur social est également soutenu avec l'accompagnement financier des bailleurs sociaux pour la réhabilitation de 3 600 logements.

